

Versailles, le 4 avril 2014
Communiqué de presse

HANDIBAT : le Conseil général et ses partenaires s'engagent pour l'accessibilité

Lundi 7 avril, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) présente le Label Handibat dans les Yvelines. Chef de file de l'action médico-sociale pour les personnes âgées ou en situation de handicap, le Conseil général soutient cette initiative, à laquelle ses partenaires Pact Yvelines et CODERPA participent.



La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) mène depuis plusieurs années une action d'envergure pour sensibiliser les professionnels du bâtiment à l'accessibilité et à l'adaptation du cadre bâti. Dans les Yvelines, la CAPEB développe la marque collective Handibat® qui vise à former puis identifier les entreprises du bâtiment ayant de réelles compétences en matière de travaux liés à l'accessibilité.



Handibat® est une réponse à la demande des décideurs, des bâtisseurs et des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite qui veulent choisir des professionnels parfaitement informés à des besoins spécifiques. Handibat® s'inscrit dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, mais également dans celui de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) quelle que soit leur catégorie (loi du 11 février 2005). Il s'agit d'une démarche volontaire ouverte à tout professionnel du bâtiment qui souhaite assurer de façon pérenne une prestation de qualité à sa clientèle.



Les Yvelines comptent aujourd'hui 20 entreprises labellisées, et la France 2 300, toutes référencées sur le site www.handibat.info.

Dans les Yvelines, deux opérateurs sont des partenaires directs du Conseil général : le PACT 78 qui travaille notamment pour la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et le CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées).

La commission comprend également l'APAJH (Association pour Personnes et Jeunes Handicapés), la CAPEB Grande Couronne Île-de-France, le correspondant accessibilité à la DDT 78 (Direction

Départementale des Territoires) et une ergothérapeute (Groupement médico-social GERONDICAP).

L'action départementale en direction des personnes en situation de handicap

Le Conseil général des Yvelines conçoit et met en œuvre une vaste politique du handicap : accès aux droits (avec la MDPH et les Coordinations Handicap Locales), prestations, hébergement, accompagnement. Il conduit également des actions spécifiques ou généralistes dans les domaines culturels, sportifs, scolaires ou relevant de l'aménagement du territoire, des routes et des transports.

Informations pratiques

Date de la présentation : lundi 7 avril, 16h-18h.

Lieu : Centre médico-social Gérondicap (Domaine de Mérantais, 415 route de Trappes, Magny-les-Hameaux)

Contact presse

Conseil général des Yvelines : Alexia Borrás : 01 39 07 70 77 / aborras@yvelines.fr

CAPEB : Pierre Guyard : 01 34 32 33 60 / 06 33 20 27 50 / pierre.guyard@capeb-grandecouronne.fr